

LEVÉE DES MESURES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA

PROGRAMMES DE RESSOURCES FAMILIALES

OUR CHILDREN, OUR FUTURE/NOS ENFANTS, NOTRE AVENIR

Port du masque et équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Les membres du personnel, les étudiants en stage éducatif, les enfants et tous les autres adultes (parents/fournisseurs de soins/visiteurs) ne sont plus obligés de porter un masque.
- Les membres du personnel ne sont plus tenus non plus de porter une protection oculaire.
- Dans certains centres ON y va, les membres du personnel et les étudiants en stage éducatif peuvent choisir de porter un masque et/ou une protection oculaire. Le gouvernement continuera de fournir cet ÉPI sur une base mensuelle.

Levée du regroupement en cohorte et de la distanciation

- La distanciation physique n'est plus exigée dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va et dans les programmes de ressources familiales.
- On n'exige plus le regroupement en cohorte des enfants, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les espaces communs peuvent être pleinement utilisés sans mesures de distanciation.

Dépistage des symptômes

- On invite toutes les personnes qui entrent dans les centres ON y va et dans les centres de ressources familiales à effectuer un autodépistage quotidien avant de se rendre au programme, soit au moyen de l'outil provincial de dépistage, soit au moyen d'un outil de dépistage désigné par le bureau de santé local.

Préinscription aux programmes et aux services

- Les familles n'ont plus besoin de réserver et/ou de s'inscrire avant leur participation aux programmes des centres ON y va ainsi qu'aux programmes et services des centres de ressources familiales. Les fournisseurs peuvent retirer cette exigence de leurs politiques et processus de leurs centres puisque cette exigence est liée à la COVID-19.

Garde d'enfants et soins de relève pour enfants

- Les restrictions en ce qui concerne la garde d'enfants et les soins de relève pour enfants sont maintenant levées. La garde d'enfants et les soins de relève pour enfants, décrits dans la [Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des Centres pour l'enfant et la famille ON y va de l'Ontario - 2022](#), peuvent maintenant être offerts aux enfants et aux familles.

Depuis le 1^{er} mars 2022, toutes les obligations provinciales de présenter une preuve vaccinale ont été levées pour un plus grand nombre de milieux communautaires et récréatifs, y compris l'utilisation des écoles par la communauté, là où certains programmes ON y va exercent leurs activités. En outre, depuis le 14 mars, les directives émises par le médecin-hygiéniste en chef de l'Ontario en ce qui a trait aux politiques de divulgation vaccinale ont été révoquées dans tous les secteurs.

On encourage les centres ON y va à favoriser l'accès de tous les enfants et de toutes les familles en offrant divers programmes, y compris à l'intérieur/l'extérieur et/ou la prestation de services virtuels, autant que possible, afin que tous les enfants et toutes les familles puissent toujours avoir accès aux programmes dans le milieu où ils se sentent le plus à l'aise.

On nous invite à consulter les bureaux de santé locaux au sujet de ces changements et d'autres directives en cette matière. Le ministère nous transmettra les mises à jour concernant les centres pour l'enfant et la famille ON y va, le cas échéant.